



Compte-rendu de séance Séance du 30 AVRIL 2026

L'an 2026, le trente avril à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur CHABOREL Alain, Maire

Présents : M. CHABOREL Alain, Mme GROS Catherine, M. PRIEUR Laurent, Mme ROBBIO Françoise, Mme SAUVAGE Marie-Claude, M. NAGOT Yannick, M. GUILLOT Jean-Michel, M. COLLIGNON Jean-Pierre, M. PONTONNIER Gilles, Mme GODON Chantal, M. CARRÉ Thierry, Mme TANGUY Alexandrine, M. SAUVE Maxime, Mme BONNEAU Laura, Mme BISSONNET Claude, M. Patrick CHAMAILLARD, Mme Marie-Laure TURPIN, M. PRIEUR Jean-Claude.

Excusée : Mme HUET Muriel.

Absent : /

Nombre de membres :

- Afférents au Conseil municipal : 19
- Présents : 18
- Votants : 18

Date de la convocation : 21 avril 2026

Date d'affichage : 21 avril 2026

Ordre du jour

- 1- APPROBATION DES COMPTES-RENDUS DES REUNIONS DU 20 ET 31 MARS 2026
- 2- BUDGET COMMUNE : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025
- 3- BUDGET COMMUNE : AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2025 SUR LE BP 2026
- 4- FIXATION DES TAUX DES IMPOTS DIRECTS LOCAUX POUR 2026
- 5- PROPOSITION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2026
- 6- BUDGET DE LA COMMUNE : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2026
- 7- BUDGET SERVICE DES EAUX : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025
- 8- BUDGET LOTISSEMENT DU PETIT CAILLOU : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025
- 9- BUDGET LOTISSEMENT DU PETIT CAILLOU : AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2025 SUR LE BP 2026
- 10- BUDGET LOTISSEMENT DU PETIT CAILLOU : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2026
- 11- RENOUELEMENT DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID) SUITE AUX ELECTIONS MUNICIPALES
- 12- INFORMATIONS DIVERSES
- 13- QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire procède à l'appel, annonce les pouvoirs et constate le quorum. Il ouvre la séance et commence par le premier point à l'ordre du jour.

Il demande la nomination du secrétaire de séance. Mme Laura BONNEAU se propose. Décision actée.

1 – COMPTES-RENDUS DES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS ET DU 31 MARS 2026

Il est proposé à l'assemblée d'adopter les comptes-rendus des séances du Conseil Municipal réuni le 20 Mars et du Conseil Municipal réuni le 31 Mars 2026.

Les comptes-rendus des séances du 20 mars et 31 mars 2026 sont approuvés à l'unanimité des membres présents.

2 - DELIBERATION D-2026-018 : BUDGET COMMUNE : ADOPTION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

M. le Maire indique que le Compte Financier Unique dénommé le CFU se substitue au Compte Administratif et au Compte de Gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents à partir de l'exercice 2025 pour notre commune.

M. Laurent PRIEUR présente les chiffres. Document distribué.

Le CFU présenté et résumé comme suit par le président de séance :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale(A)	839.642,75	1.944.400	2.784.042,75
	Recettes réalisées (B)	276.811,51	2.029.105,89	2.305.917,40
	Restes à réaliser (C)	26.287	0	26.287
Dépenses	Autorisation budgétaire Totale (D)	640.381,33	2.617.391,51	3.257.772,84
	Dépenses réalisées (E)	245.573,66	1.747.536,18	1.993.109,84
	Restes à réaliser (F)	42.441,64	0	42.441,64
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-) (G = B-E)	31.237,85	281.569,71	312.807,56
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-) (H)	-199.761,42	647.991,51	448.230,09
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-) (G + H)	-168.523,57	929.561,22	761.037,65
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-) (I = C - F)	-16.154,64	0	-16.154,64
Résultat cumulé	Excédent/déficit (G + H + I)	-184.678,21	929.561,22	744.883,01

Pour le vote, M. le Maire qui la séance. M. PONTONNIER prend la présidence de la séance.

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 19
- Présents : 17
- Votants : 17

Pour : 17, contre : 0 abstentions : 0

Le Compte financier Unique – budget commune 2025 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

M. le Maire revient et reprend la présidence de la séance.

3 – DELIBERATION D-2026-019 : BUDGET COMMUNE : AFFECTATION DES RESULTATS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE 2025 VERS LE BUDGET PRIMITIF 2026

La balance générale des comptes fait apparaître un résultat de clôture sur les deux sections :

- Un excédent pour la section de fonctionnement de 281.539,31 euros.
- Un déficit pour la section d'investissement de 168.523,57 euros.

Il est proposé :

Résultat de fonctionnement

Résultat de l'exercice : 281.569,71 €

Résultat antérieurs reportés (ligne 002) : 647.991,51 €

Résultat à affecter : 929.561,22 €

Solde d'exécution de la section d'Investissement

Solde d'exécution cumulé d'Investissement (D001 si déficit - R001 si excédent) : - 168.523,57€

Solde des restes à réaliser-RAR : - 16.154,64€

BESOIN DE FINANCEMENT : 184.678,21 €

AFFECTATION : 929.561,22 €

1) Affectation en réserves R1068 en Investissement : 184.678,21 €

2) Report en Fonctionnement R002 : 744.883,01 €

L'affectation des résultats de 2025 vers le BP 2026 « budget commune » est approuvée à l'unanimité des membres présents.

4 – DELIBERATION D-2026-020 : FIXATION DES TAUX DES IMPOTS DIRECTS LOCAUX POUR 2026

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

En conséquence, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux et de fixer les taux comme suit :

Taxe foncière (bâti) : 38,62 %

Taxe foncière (non bâti) : 52,00 %

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 11,61 %

La fixation des taux des impôts directs locaux pour 2026 est approuvée à l'unanimité des membres présents.

5 – DELIBERATION D-2026-021 : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2026

Monsieur le Maire présente le tableau qui est distribué lors de la réunion.

Une discussion est engagée au sujet de la subvention de la Fraternité Giennoise qui n'a pas déposé de dossier de demande de subvention.

Les membres décident d'enlever de la liste cette association dans l'attente de leur dossier.

M. Jean-Claude PRIEUR demande la raison du non dépôt du dossier de l'Association « Les Roses de Jeanne »

M. COLLIGNON indique également que le Comité des Fêtes de Poilly n'a pas fait de demande.

M. CHABOREL indique que ces 2 associations n'ont pas souhaité déposer une demande compte tenu de leurs trésoreries.

L'attribution des subventions aux associations pour 2026 est approuvée à l'unanimité des membres présents.

6 – DELIBERATION D-2026-022 : BUDGET COMMUNE : ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2026

M. le maire indique que le Budget Primitif 2026 respecte la nomenclature M 49 et s'équilibre au niveau de la section de fonctionnement en dépenses et en recettes : 2.702.683,01 €, et au niveau de la section d'investissement en dépenses et en recettes. : 946.909,56 €.

- **Section de fonctionnement**

DEPENSES		
	Libellé	Prévu
Chapitre 011	Charges à caractère général	657.500
Chapitre 012	Charges de personnel	1.055.500
Chapitre 014	Atténuation de produits	62.900
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	271.651,03
Chapitre 66	Charges financières	21.000
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	1.000
Chapitre 023	Virement à la section d'Investissement	631.000
Chapitre 68	Dotations aux amortissements et provisions	2.131,98
TOTAL		2.702.683,01

RECETTES		
	Libellé	Prévu
Chapitre 013	Atténuation de charges	8.000
Chapitre 70	Produits des services, du domaine, ventes directes	256.000
Chapitre 73	Impôts et taxes	40.800
Chapitre 731	Fiscalité locale	1.460.100
Chapitre 74	Dotations subventions et participations	162.000
Chapitre 75	Autres produits gestion courante	30.900
Article 002	Report exercice précédent	744.883,01
TOTAL		2.702.683,01

• **Section d'investissement**

DEPENSES		
	Libellé	Prévu
Chapitre 001	Report de l'exercice précédent	168.523,57
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	20.000
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	647.785,99
Chapitre 23	Immobilisations en cours	500
Chapitre 13	Subventions d'investissement transférées au Compte de résultat	100
Chapitre 16	Emprunts	110.000
TOTAL		946.909,56
RECETTES		
	Libellé	Prévu
Chapitre 13	Subvention investissement	26.799,37
Chapitre 10	Dotations fonds divers et réserve	207.978,21
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	79.000
Chapitre 21	Virement section fonctionnement	631.000
Chapitre 40	Dotations aux amortissements et provisions	2.131,98
TOTAL		946.909,56

Le Budget Primitif 2026 de la commune est approuvée à l'unanimité des membres présents.

7 – BUDGET SERVICE DES EAUX : ADOPTION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Ce point est retiré de l'ordre du jour

M. CHABOREL évoque le devenir des excédents sur le budget de l'eau car la compétence est passée à la Communauté des Communs Giennes. Lors d'une commission, les élus ont choisi que seul 50% des excédents seront reversés à la CDCG. Les syndicats dissous, eux ont versé l'intégralité.

Les 50 % restant seront versés sur le BP de la commune de Poilly lez Gien.

8 - DELIBERATION D-2026-023 : BUDGET LOTISSEMENT LE PETIT CAILLOU : ADOPTION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

M. Laurent PRIEUR présente les chiffres. Document distribué.

Le CFU présenté et résumé comme suit par le président de séance :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale(A)	16.737,84	26.500	43.237,84
	Recettes réalisées (B)	0	0	0
	Restes à réaliser (C)	0	0	0
Dépenses	Autorisation budgétaire Totale (D)	0	62.555,58	62.555,58
	Dépenses réalisées (E)	0	0	0
	Restes à réaliser (F)	0	0	0
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-) (G = B-E)	0	0	0
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-) (H)	-16.737,84	36.055,58	19.317,74
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-) (G + H)	-16.737,84	36.055,58	19.317,74
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-) (I = C - F)	0	0	0
Résultat cumulé	Excédent/déficit (G + H + I)	-16.737,84	36.055,58	19.317,74

Pour le vote, M. le Maire qui la séance. M. PONTONNIER prend la présidence de la séance.

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 19
- Présents : 17
- Votants : 17

Pour : 17, contre : 0 abstentions : 0

Le Compte financier Unique – budget Lotissement du Petit Caillou 2025 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

M. le Maire revient et reprend la présidence de la séance.

9 – DELIBERATION D-2026-024 : BUDGET LOTISSEMENT LE PETIT CAILLOU : AFFECTATION DES RESULTATS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE 2025 VERS LE BUDGET PRIMITIF 2026

La balance générale des comptes fait apparaître un résultat de clôture sur les deux sections :

- Un excédent pour la section de fonctionnement de 36.055,58 euros.
- Un déficit pour la section d'investissement de 16.737,84 euros.

Il est proposé :

- d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de **36.055,58 euros**, article 002, en report à nouveau créditeur de la section de fonctionnement du Budget Primitif 2026.
- d'affecter le résultat de la section d'investissement de **16.737,84 euros**, article 001, en report à nouveau créditeur de la section d'investissement du Budget Primitif 2026.

M. le Maire indique que lors de la dernière réunion à la CDCG la question des excédents a été posée. En effet depuis le début de l'année 2026, la compétence « Eau potable » est passée à la CDCG.

Les élus de la CDCG ont décidé que seul 50% des excédents seront reversés à la communauté de communes. L'autre moitié sera versée au budget communal.

L'affectation des résultats de 2025 vers le BP 2026 pour le budget « Lotissement le Petit Caillou » est approuvée à l'unanimité des membres présents.

10 – DELIBERATION D-2026-025 : LOTISSEMENT LE PETIT CAILLOU : PRESENTATION ET ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2026

Le Budget Primitif 2026 respecte la nomenclature M 57 et s'équilibre au niveau de la section de fonctionnement en dépenses et en recettes, et au niveau de la section d'investissement en dépenses et en recettes.

• **Section de fonctionnement**

DEPENSES		
	Libellé	Prévu
Chapitre 042		
Article 71355	Variation du stock	16.737,84
Chapitre 65		
Article 65888	Apurement des centimes de TVA	1,50
Article 65822	Reversement de l'excédent	45.816,24
	TOTAL	62.555,58 €
RECETTES		
	Libellé	Prévu
Chapitre 70	Produits des services, du domaine et ventes directes	26.500,00
Article 002	Report exercice précédent	36.055,58
	TOTAL	62.555,58€

• **Section d'investissement**

DEPENSES		
	Libellé	Prévu
Chapitre 001	Report de l'exercice précédent	16.737,84 €
	TOTAL	16.737,84€

RECETTES		
Comptes	Libellé	Prévu
Chapitre 40	Opérations d'ordre de transfert entre sections	
3355	Amortissements des immobilisations	16.737,84€
	TOTAL	16.737,84€

M. CHABOREL indique qu'un seul terrain reste à vendre.

M CHAMAILLARD demande sa surface et son prix.

M. CHABOREL lui répond que le prix est de 52 euros le m² pour une surface d'environ 500m².

Le Budget Primitif 2026 « Lotissement Le Petit Caillou » est approuvée à l'unanimité des membres présents.

11 – DELIBERATION D-2026-026 : RENOUELEMENT DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID) SUITE AUX ELECTIONS MUNICIPALES

Monsieur le Maire indique que conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts (CGI), une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune. Cette commission est composée :

- du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission ;
- de 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants dans les autres cas.

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensés par l'administration fiscale. Depuis la mise en œuvre au 1er janvier 2017 de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, elle participe par ailleurs à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation (secteurs, tarifs ou coefficients de localisation). Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

Par ailleurs, l'article 44 de la loi de finances rectificative pour 2011 modifie les règles de fonctionnement de la commission communale des impôts directs en prévoyant la présence éventuelle et sans voix délibérative d'agents de la commune dans les limites suivantes :

-un agent pour les communes dont la population est inférieure à 10 000 habitants.

M. le Maire propose une liste de 32 noms :

- | | | |
|----------------------|-----------------------|-------------------------|
| - PRIEUR Laurent | - GROS Catherine | - PRIEUR Jean-Claude |
| - NAGOT Yannick | - ROBBIO Françoise | - SAUVAGE Marie-Claude |
| - PONTONNIER Gilles | - GUILLOT Jean-Michel | - COLLIGNON Jean-Pierre |
| - CARRÉ Thierry | - HUET Muriel | - GODON Chantal |
| - TANGUY Alexandrine | - SAUVÉ Maxime | - BISSONNET Claude |
| - BONNEAU Laura | - TURPIN Marie-Laure | - CHAMAILLARD Patrick |
| - DEROUET Manon | - AGOGUÉ Alain | - FOUGERON Michèle |
| - FLANDRY Marlène | - POIRIER Dominique | - CANON Yves |
| - DE BODMAN Aymar | - AUCHÈRE Michèle | - LALOUP Michel |
| - BELLOTTO Rose-Anne | - MACE Véronique | - CUZOR Christiane |
| - BLAIN Christophe | - POIRIER Christophe | |

La liste des membres composant la CCID est approuvée à l'unanimité des membres présents.

12 – INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe avoir pris des Décisions depuis le dernier Conseil Municipal en date du 11 Décembre 2025. Il s'agit :

- DEC 2025-010 : Renouvellement d'une concession dans l'ancien cimetière
- DEC 2026-001 : Délivrance d'une concession dans le nouveau cimetière
- DEC 2026-002 : Délivrance d'une concession dans le nouveau cimetière
- DEC 2026-003 : Renouvellement d'une concession dans l'ancien cimetière
- DEC 2026-004 : Délivrance d'une concession dans le nouveau cimetière
- DEC 2026-005 : Délivrance d'une concession dans l'ancien cimetière

M. NAGOT informe de l'avancée des « Travaux Rue du 11 Novembre ». La CDCG n'a pas de budget jusqu'en 2029, les travaux du parking sont donc en suspens.

13 – QUESTIONS DIVERSES

M COLLIGNON demande le taux d'endettement de la commune et informe que les véhicules roulent très vite au niveau du chemin de Lucie, voir à y installer une écluse ou 1 coussin berlinois. Pas d'autres questions.

Séance levée à 20h30
En mairie, le 23 juin 2026

Le Maire
Alain CHABOREL

